

## INFORMATION

## ET SOUTIEN

## AUX TUTEURS

## FAMILIAUX

### Tribunal Judiciaire de Lyon

- les jeudis matin de 8h30 à 12h

### Tribunal de Proximité de Villeurbanne

- les mardis matin de 8h30 à 12h

### Tribunal Judiciaire de Villefranche

- le 3e lundi du mois de 9h à 12h

### Accueil téléphonique

- du lundi au jeudi de 14h à 17h

### Rendez-vous personnalisés

### Contactez-nous :

[istf69@istf69.fr](mailto:istf69@istf69.fr)

0800 808 031 (numéro gratuit)

### Thèmes abordés

- Information des tiers / inventaire du patrimoine / budget
- Actes d'administration et actes de disposition
  - Place de la personne protégée / rôle de la personne nommée
- Compte-rendu de Gestion / note d'information au juge / quand solliciter le juge ?

